

LE FORT JACQUES-CARTIER

Extrait d'un travail lu devant la Societe Royale du Canada, le 27 mai 1890

Le monument érigé à la mémoire de Jacques Cartier, dont l'inauguration a été un éclatant succès...

A titre de curiosité, j'ai étudié cette question, et le résultat de mes recherches m'oblige à m'inscrire en faux contre l'opinion généralement admise...

Croyant être en état d'étayer mon argumentation par des preuves parfaitement irréfutables, je ne crains donc pas d'affirmer :

1° Que la petite flottille de Jacques Cartier n'a pas passé l'hiver de 1535 à 1536 dans la rivière Lairet ;

2° Que le fort élevé par Jacques Cartier sur le bord de la rivière Saint-Charles n'était pas placé à l'est de la rivière Lairet (2).

Selon mes prétentions, les navires de Jacques Cartier ont passé l'hiver de 1535 à 1536 dans une petite anse située dans la rivière Saint-Michel, non loin de l'endroit où elle se jette dans la rivière Saint-Charles. Cette anse, presque à sec à marée basse, est assez spacieuse et suffisamment profonde à marée haute pour contenir commodément trois navires dont le plus gros ne jaugerait pas plus de cent vingt tonneaux.

Le navigateur malouin a dû être frappé par les avantages que lui offrait ce petit port naturel où ses navires trouveraient un abri sûr, et dans lequel ils n'auraient rien à craindre de la débâcle au printemps. Cette seule considération devait lui faire préférer la rivière Saint-Michel à la rivière Lairet, dans laquelle, loin de trouver la même protection, ses vaisseaux auraient été mis en danger par les glaçons charriés par la rivière Saint-Charles, que la marée rejette, pendant les crues du printemps, dans l'embouchure de ce cours d'eau, presque aussi large alors que la rivière Saint-Charles elle-même.

Un point sur lequel je m'appuierai tout particulièrement pour établir que les vaisseaux de Jacques Cartier ont hiverné dans la rivière Saint-Michel est la découverte qu'on y a faite, en 1843, de la carène d'un navire d'un tonnage égal à celui de la Petite-Hermine, abandonnée, comme chacun sait, au printemps de 1536, faute de bras pour la manoeuvrer.

Une carvelle, des clous, un boulet et différentes pièces provenant du bordage et de la membrure de cette épave furent envoyés alors au maire de la ville de Saint-Malo. Celui-ci nomma une commission spéciale d'archéologues appelés à se prononcer sur l'authenticité de ces objets, qu'après un examen minutieux ils déclarèrent appartenir à l'époque de Jacques Cartier.

Vu la facilité avec laquelle on peut procéder par analogie, en pareil cas, il n'y a pas un antiquaire de quelque valeur, en Europe, qui puisse prendre une pièce d'un navire construit dans la première partie du XVIIe siècle pour celle d'un autre navire qui ne l'aurait été que vers le commencement du XVIIIe. Or, comme il n'a dû venir aucun vaisseau dans la rivière Saint-Charles entre le printemps de 1536 et 1608, année de la fondation de Québec par Champlain, et que pendant ces soixante-treize ans il s'est nécessairement produit dans la construction navale, encore peu perfectionnée alors, des changements faciles à constater, la décision de la commission de savants nommée par le maire de Saint-Malo ne peut raisonnablement être combattue.

Comme il n'est fait nulle part mention dans les annales des premiers temps de la colonie d'un navire abandonné dans le voisinage de l'établissement des pères Jésuites qui, dans leur journal et leurs relations, notaient jour par jour les faits de la moind...

(1) Un assez grand nombre de notes explicatives y ont été ajoutées.

(2) Voir le plan annexé.

(3) On m'a montré, au ministère des Terres de la Couronne, une pierre provenant du bordage d'un navire trouvé dans le ruisseau Saint-Michel, qui est d'une formation géologique particulière aux côtes de Bretagne et de Normandie, et inconnu sur le continent américain.

dro importance, on peut en inférer que la carène trouvée en 1843 dans la rivière Saint-Michel est celle de la Petite-Hermine ; ce que certains de nos historiens ne veulent pas admettre, comprenant que cette admission aurait pour effet de détruire la tradition de l'hivernage de Jacques Cartier dans la rivière Lairet, à laquelle ils tiennent.

M. le docteur Dionne, dans son étude biographique sur Jacques Cartier, donne, à l'encontre de mon opinion, des arguments qui, tout en étant assez spécieux, ne me semblent pas irréfutables.

Voici ce qu'il dit au chapitre VIII des notes explicatives du travail que je viens de mentionner (1) :

"Le seul fait d'avoir trouvé une coque de vaisseau enfouie sous quelques pieds de vase ne constitue point une preuve qu'elle appartient à la Petite-Hermine. Quant aux vieux clous, carvelles, etc., la découverte qu'on en a faite, à trois cents ans d'intervalle, semblerait indiquer que les sauvages de Stadin ne voulaient point accepter le cadeau que Cartier leur en avait fait avant son départ pour la France, ce qui est peu probable, car nous lisons dans la relation du second voyage : "Et pour ce qu'ils furent avertis que ceux de Stadin allaient et venaient entour nous, et que leur avions abandonné le fond du Navire que laissons pour avoir les vieux clous....."

"Quand on connaît l'avidité des sauvages de cette époque pour ces ferrailles, qu'ils estimaient plus précieuses que l'or et l'argent, on se demande comment il aurait pu se faire que les habitants de Stadin eussent négligé d'extraire du navire que Cartier leur avait abandonné, tout ce qui pouvait leur servir, vieux clous, carvelles, etc. D'après le texte même de la relation, on serait porté à croire qu'ils se mirent à la besogne, même avant le départ des autres vaisseaux. Les sauvages de Stadaconé, voyant que ceux de Stadin restaient autour des navires de Cartier, furent deux jours sans s'approcher d'eux, contrairement à leur habitude. Ces allées et venues des sauvages de Stadin ne pouvaient avoir d'autre motif que de travailler à l'extraction des clous et des ferrailles qui étaient les uns aux autres les pièces de charpente. Comment peut-on supposer, après un tel travail, que la Petite-Hermine ait pu conserver assez de solidité pour résister pendant trois siècles, non seulement à la décomposition, mais surtout à la dislocation de sa charpente ?

"Si encore on eût trouvé la Petite-Hermine à l'endroit même où les sauvages la dépolluèrent, c'est-à-dire à l'entrée du ruisseau Lairet ! Mais non, c'est à cinq cents pas plus loin, à l'embouchure d'un autre ruisseau, beaucoup plus rétréci que l'autre, et où la marée montante ne pouvait pas facilement la transporter, et les sauvages encore moins. Il va de soi que si les cloches montants de la rivière Saint-Charles devaient remuer ce fond de navire, ce ne pouvait être qu'en l'enfonçant en amont de la rivière Lairet. En supposant qu'il aurait suivi la marée descendante, après avoir remonté (?) le cours du Lairet, il allait se perdre dans le Saint-Laurent... Champlain a tout vu de ses yeux, fossés, débris de fortifications, vestiges de charpente et de logement, et bien qu'il semble établi que ce fut l'endroit où Jacques Cartier hiverna, il n'aperçut pas de carène de navire.

"Le frère Sagard Théodat parle de l'endroit appelé communément le Fort de Jacques Cartier, mais aucunement de la Petite-Hermine ou de tout autre vaisseau abandonné en cet endroit."

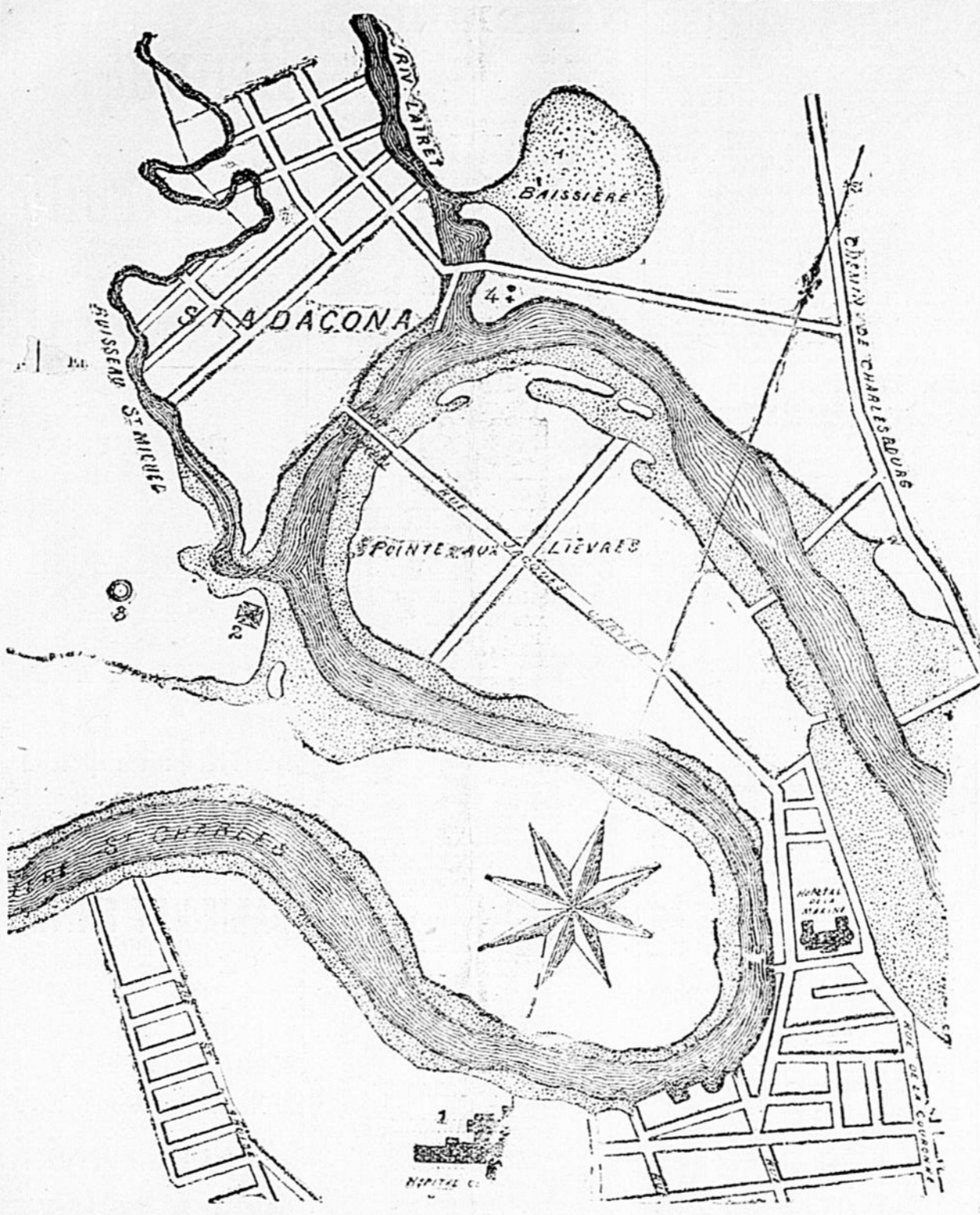
Le fait de n'avoir retrouvé qu'une carène de navire ne concorde-t-il pas exactement avec la tradition ? Tous ceux qui étaient présents quand ces débris de navire, vestiges d'un autre âge, ont été extraits des vases de la rivière Saint-Michel, certifient que la partie supérieure de la coque manquait. N'est-il pas raisonnable de supposer alors que les aborigènes, après avoir démembré jusqu'à la ligne de flottaison le navire dont Jacques Cartier leur avait fait présent, le voyant couler,

l'ont abandonné avec cette insouciance qui est le caractère distinctif de leur race ? Pourquoi, du reste, ces sauvages que l'on nous dépeint comme si rapaces et si avides de ferrailles auraient-ils plutôt épargné la carène de navire trouvée en 1843 que celle de la Petite-Hermine.

On aurait tort aussi d'invoquer l'action destructive du temps pour prouver que la carène trouvée dans le lit de la rivière Saint-Michel ne pouvait appartenir au navire de Jacques Cartier, si on tient compte de ce que, étant faite de chêne, elle était, de plus, enfouie sous près de six pieds de vase, car personne n'ignore que dans de telles conditions et privés du contact de l'air certains bois, le chêne surtout, ne subissent pas les effets de la décomposition. La coque de la Petite-Hermine a tout aussi bien pu résister à l'action destructive de trois siècles que les pilotis sur lesquels reposent un grand nombre d'édifices remarquables dans les villes de Hollande et à Venise particulièrement, dont la construction remonte à la plus haute antiquité.

Si, comme il n'y a pas à en douter, la carène en question a été découverte à plusieurs arpents (1) de l'embouchure de la rivière Saint-Michel, il serait quelque peu risqué de prétendre que ce cours d'eau n'aurait pu donner asile à la petite flottille de Jacques Cartier, car, outre que l'épaisse couche de vase dont les débris du vieux navire étaient recouverts permet de supposer que le lit de cette petite rivière était beaucoup plus profond alors qu'il ne l'est aujourd'hui, je suis en état d'affirmer, pour l'avoir constaté de mes yeux, que les vaisseaux de l'époque de Jacques Cartier n'auraient pu remonter de là dans la rivière Saint-Michel. Mais cet argument sur lequel il base une partie de ses prétentions, lui qui considère comme admis

- 1. Premier établissement des récollets. 2. Emplacement du fort Jacques-Cartier. 3. Première habitation des P.P. Jésuites. 4. Emplacement du monument Jacques-Cartier.



N. B. — Le pointillé représente les rives à marée basse.

l'ont abandonné avec cette insouciance qui est le caractère distinctif de leur race ? Pourquoi, du reste, ces sauvages que l'on nous dépeint comme si rapaces et si avides de ferrailles auraient-ils plutôt épargné la carène de navire trouvée en 1843 que celle de la Petite-Hermine.

On aurait tort aussi d'invoquer l'action destructive du temps pour prouver que la carène trouvée dans le lit de la rivière Saint-Michel ne pouvait appartenir au navire de Jacques Cartier, si on tient compte de ce que, étant faite de chêne, elle était, de plus, enfouie sous près de six pieds de vase, car personne n'ignore que dans de telles conditions et privés du contact de l'air certains bois, le chêne surtout, ne subissent pas les effets de la décomposition.

La coque de la Petite-Hermine a tout aussi bien pu résister à l'action destructive de trois siècles que les pilotis sur lesquels reposent un grand nombre d'édifices remarquables dans les villes de Hollande et à Venise particulièrement, dont la construction remonte à la plus haute antiquité.

Si, comme il n'y a pas à en douter, la carène en question a été découverte à plusieurs arpents (1) de l'embouchure de la rivière Saint-Michel, il serait quelque peu risqué de prétendre que ce cours d'eau n'aurait pu donner asile à la petite flottille de Jacques Cartier, car, outre que l'épaisse couche de vase dont les débris du vieux navire étaient recouverts permet de supposer que le lit de cette petite rivière était beaucoup plus profond alors qu'il ne l'est aujourd'hui, je suis en état d'affirmer, pour l'avoir constaté de mes yeux, que les vaisseaux de l'époque de Jacques Cartier n'auraient pu remonter de là dans la rivière Saint-Michel.

Mais cet argument sur lequel il base une partie de ses prétentions, lui qui considère comme admis

l'ont abandonné avec cette insouciance qui est le caractère distinctif de leur race ? Pourquoi, du reste, ces sauvages que l'on nous dépeint comme si rapaces et si avides de ferrailles auraient-ils plutôt épargné la carène de navire trouvée en 1843 que celle de la Petite-Hermine.

l'ont abandonné avec cette insouciance qui est le caractère distinctif de leur race ? Pourquoi, du reste, ces sauvages que l'on nous dépeint comme si rapaces et si avides de ferrailles auraient-ils plutôt épargné la carène de navire trouvée en 1843 que celle de la Petite-Hermine.

On aurait tort aussi d'invoquer l'action destructive du temps pour prouver que la carène trouvée dans le lit de la rivière Saint-Michel ne pouvait appartenir au navire de Jacques Cartier, si on tient compte de ce que, étant faite de chêne, elle était, de plus, enfouie sous près de six pieds de vase, car personne n'ignore que dans de telles conditions et privés du contact de l'air certains bois, le chêne surtout, ne subissent pas les effets de la décomposition.

La coque de la Petite-Hermine a tout aussi bien pu résister à l'action destructive de trois siècles que les pilotis sur lesquels reposent un grand nombre d'édifices remarquables dans les villes de Hollande et à Venise particulièrement, dont la construction remonte à la plus haute antiquité.

Si, comme il n'y a pas à en douter, la carène en question a été découverte à plusieurs arpents (1) de l'embouchure de la rivière Saint-Michel, il serait quelque peu risqué de prétendre que ce cours d'eau n'aurait pu donner asile à la petite flottille de Jacques Cartier, car, outre que l'épaisse couche de vase dont les débris du vieux navire étaient recouverts permet de supposer que le lit de cette petite rivière était beaucoup plus profond alors qu'il ne l'est aujourd'hui, je suis en état d'affirmer, pour l'avoir constaté de mes yeux, que les vaisseaux de l'époque de Jacques Cartier n'auraient pu remonter de là dans la rivière Saint-Michel.

Mais cet argument sur lequel il base une partie de ses prétentions, lui qui considère comme admis

l'ont abandonné avec cette insouciance qui est le caractère distinctif de leur race ? Pourquoi, du reste, ces sauvages que l'on nous dépeint comme si rapaces et si avides de ferrailles auraient-ils plutôt épargné la carène de navire trouvée en 1843 que celle de la Petite-Hermine.

Le passage plus haut cité était extrait de l'édition de 1632 des Voyages de Champlain (1), publiée par Champlain lui-même pendant le temps qu'il passa en France (2) après la prise de Québec par Kerth (3), il est évident que la rivière Lairet portait alors le même nom qu'aujourd'hui, comme en fait foi l'acte de concession de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges aux pères Jésuites (4).

Si l'une ou l'autre des rivières Lairet et Saint-Michel portait du temps de Champlain le nom du découvreur du Canada, il est raisonnable de supposer que le changement de nom opéré pour l'une des deux aurait plutôt été fait au bénéfice d'un des plus grands saints du calendrier qu'au profit d'un individu dont il n'est fait nulle part mention.

Si, comme je le prétends, Jacques Cartier a mis ses navires en hivernage à l'embouchure de la petite rivière Saint-Michel, il semble évident qu'il dut élever son fort sur la rive ouest de ce cours d'eau.

Il suffit de connaître un tant soit peu la topographie des lieux pour comprendre que la pointe située entre la rivière Saint-Michel et un petit ruisseau qui se trouve à environ deux arpents et demi plus à l'ouest, s'imposait à Jacques Cartier comme l'endroit le plus favorable pour y placer un fort. Cette pointe très étroite, plus élevée que les terrains environnants, n'ayant guère que cent cinquante à deux cents pas de largeur, était le point stratégique le plus avantageux des environs, car il lui permettait, tout en commandant la rivière, de surveiller les mouvements des sauvages du village de Stadaconé situé en face, sur l'autre rive au sud-est, et de tenir en respect ses voisins de la tribu de Stadin (5).

- (1) Page 10. (2) Samuel de Champlain, par l'abbé Lavallée, p. 181. (3) De 1629 à 1633. (4) Dans l'acte de concession de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges aux pères Jésuites, daté de 1626 et signé par le duc de Ventadour, la limite ouest est décrite comme suit : "Et du côté ouest, en remontant le cours de la rivière Saint-Charles, le second ruisseau qui est au-dessus de la petite rivière dite communément Lairet."

(5) M. le docteur N.-E. Dionne, dans son étude sur Jacques Cartier, p. 262, dit que "la petite bourgade de Stadin était située vraisemblablement dans la direction du ruisseau Saint-Michel."

M. Ernest Gagnon, acceptant cette

Si on en croit la tradition, les pères Jésuites fixèrent leur premier établissement, en 1626, sur l'emplacement même du fort Jacques-Cartier, dont on retrouverait encore, à cette époque, des vestiges très apparents (1). Loin de chercher à contredire cette opinion, je considère qu'elle fournira les arguments les plus concluants à l'appui de ma thèse.

Comme je l'ai dit au chapitre VIII de mon ouvrage, j'ai étudié cette question, et le résultat de mes recherches m'oblige à m'inscrire en faux contre l'opinion généralement admise par les maîtres de l'histoire de notre pays.

Croyant être en état d'étayer mon argumentation par des preuves parfaitement irréfutables, je ne crains donc pas d'affirmer :

1° Que la petite flottille de Jacques Cartier n'a pas passé l'hiver de 1535 à 1536 dans la rivière Lairet ;

2° Que le fort élevé par Jacques Cartier sur le bord de la rivière Saint-Charles n'était pas placé à l'est de la rivière Lairet (2).

Selon mes prétentions, les navires de Jacques Cartier ont passé l'hiver de 1535 à 1536 dans une petite anse située dans la rivière Saint-Michel, non loin de l'endroit où elle se jette dans la rivière Saint-Charles. Cette anse, presque à sec à marée basse, est assez spacieuse et suffisamment profonde à marée haute pour contenir commodément trois navires dont le plus gros ne jaugerait pas plus de cent vingt tonneaux.

Le navigateur malouin a dû être frappé par les avantages que lui offrait ce petit port naturel où ses navires trouveraient un abri sûr, et dans lequel ils n'auraient rien à craindre de la débâcle au printemps. Cette seule considération devait lui faire préférer la rivière Saint-Michel à la rivière Lairet, dans laquelle, loin de trouver la même protection, ses vaisseaux auraient été mis en danger par les glaçons charriés par la rivière Saint-Charles, que la marée rejette, pendant les crues du printemps, dans l'embouchure de ce cours d'eau, presque aussi large alors que la rivière Saint-Charles elle-même.

Un point sur lequel je m'appuierai tout particulièrement pour établir que les vaisseaux de Jacques Cartier ont hiverné dans la rivière Saint-Michel est la découverte qu'on y a faite, en 1843, de la carène d'un navire d'un tonnage égal à celui de la Petite-Hermine, abandonnée, comme chacun sait, au printemps de 1536, faute de bras pour la manoeuvrer.

Une carvelle, des clous, un boulet et différentes pièces provenant du bordage et de la membrure de cette épave furent envoyés alors au maire de la ville de Saint-Malo. Celui-ci nomma une commission spéciale d'archéologues appelés à se prononcer sur l'authenticité de ces objets, qu'après un examen minutieux ils déclarèrent appartenir à l'époque de Jacques Cartier.

Vu la facilité avec laquelle on peut procéder par analogie, en pareil cas, il n'y a pas un antiquaire de quelque valeur, en Europe, qui puisse prendre une pièce d'un navire construit dans la première partie du XVIIe siècle pour celle d'un autre navire qui ne l'aurait été que vers le commencement du XVIIIe. Or, comme il n'a dû venir aucun vaisseau dans la rivière Saint-Charles entre le printemps de 1536 et 1608, année de la fondation de Québec par Champlain, et que pendant ces soixante-treize ans il s'est nécessairement produit dans la construction navale, encore peu perfectionnée alors, des changements faciles à constater, la décision de la commission de savants nommée par le maire de Saint-Malo ne peut raisonnablement être combattue.

Comme il n'est fait nulle part mention dans les annales des premiers temps de la colonie d'un navire abandonné dans le voisinage de l'établissement des pères Jésuites qui, dans leur journal et leurs relations, notaient jour par jour les faits de la moind...

(1) Un assez grand nombre de notes explicatives y ont été ajoutées.

(2) Voir le plan annexé.

(3) On m'a montré, au ministère des Terres de la Couronne, une pierre provenant du bordage d'un navire trouvé dans le ruisseau Saint-Michel, qui est d'une formation géologique particulière aux côtes de Bretagne et de Normandie, et inconnu sur le continent américain.

Ainsi, il me semble impossible de déterminer plus exactement l'endroit où se trouvait placé le premier établissement des pères Jésuites que ne le fait le frère Sagard, quand il dit :

"En l'an de grâce 1627 (1), ils (les Récollets) leur en prêtèrent (aux Jésuites) encore une autre (charpente) que nos religieux avaient de rechef fait dresser pour agrandir notre couvent lesquelles ils ont employée à leur bastiment commencé au delà de la petite rivière à sept ou 800 pas de nous, en un lieu que l'on appelle communément le fort Jacques-Cartier (2).

Or, du monastère des Récollets, situé alors où est aujourd'hui l'Hôpital-Général, à la pointe qui sépare la rivière Saint-Michel du ruisseau dont je viens de parler, on compte environ huit cents pas, tandis qu'il y en a au moins treize cents pour atteindre le point le plus rapproché de la rive est de la rivière Lairet (3). D'un côté la coïncidence est d'une exactitude frappante, et de l'autre la différence est tellement considérable qu'on est forcé de se rendre à l'évidence.

Une preuve de circonstance qui doit bien aussi avoir sa valeur, c'est le fait que les pères Jésuites ont donné le ruisseau en question comme limite ouest de leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, ainsi que le prouve d'une manière indiscutable leur titre de concession daté du 10 mars 1626, où l'on voit ce qui suit : "Et du côté ouest, en remontant le cours de la rivière Saint-Charles, le second ruisseau qui est au-dessus de la petite rivière dite communément Lairet, lesquels ruisseaux et la dite petite rivière Lairet se perdent dans la dite rivière Saint-Charles."

Si les pères Jésuites ont cru devoir faire borner leur seigneurie par un ruisseau d'aussi peu d'importance, c'est évidemment parce qu'ils demeuraient alors entre ce petit cours d'eau et la rivière Saint-Michel (4).

Cependant il ne faudrait pas prendre trop au pied de la lettre les citations des autorités historiques qui, sur la foi de Champlain, Sagard et autres, prétendent que les pères Jésuites s'établirent d'abord sur l'emplacement même du fort Jacques-Cartier, si on accepte comme digne de foi la description suivante que le P. Lejeune a donnée de leur habitation, à son arrivée au Canada, en 1632 : "La maison est à deux cents pas du rivage. Elle forme quatre chambres basses. La première est la chapelle ; la seconde le réfectoire, et dans ce réfectoire, sont nos chambres, deux petites passables, de la grandeur d'un homme en carré ; deux autres qui ont chacune sept à huit pieds, mais deux lits en chacune. Voilà pour six personnes étroitement, etc. (5) ;" car il serait ridicule de supposer que Jacques Cartier eût placé son fort à deux cents pas de la rivière Saint-Charles, dont les rives devaient être alors couvertes d'arbres.

pas moins fixés sur le lieu appelé communément le fort Jacques-Cartier. Donc, d'après M. Ernest Gagnon, le monument élevé à la mémoire du découvreur du Canada sur la rive est du Lairet se trouverait sur le lieu appelé communément le Fort Jacques-Cartier dans le cas même où il admettrait que le navigateur malouin a érigé son fort sur la rive ouest de la rivière Saint-Michel.

(1) Le premier établissement des Jésuites date de 1626.

(2) Histoire du Canada de Sagard, éd. de 1636, p. 868.

A ce sujet, M. Ernest Gagnon dit encore, à la page 50 du bulletin déjà plusieurs fois cité :

"Inutile de dire qu'il ne faut pas prendre l'indication de "sept ou huit cents pas" comme étant la distance exacte qui séparait l'établissement des Récollets de ce nouveau bâtiment. D'abord, les mesures strictes ne se font jamais calculées par "pas" ; puis, "les termes mêmes employés par Sagard : "sept ou huit cents pas", indiquent qu'il ne peut préciser très exactement ; enfin "il est peu probable qu'en ces temps reculés où la forêt touchait presque aux habitations, aucun message régulier n'ait été fait dans cette direction."

Quel moyen plus pratique, le frère Sagard aurait-il employé pour mesurer les distances à travers un pays évidemment boisé à cette époque, et comment pourra-t-on croire que, se servant de ce moyen généralement usité alors, il a pu commettre une erreur aussi considérable dans l'appréciation d'un parcours qu'il devait souvent avoir l'occasion de faire ?

